

## Les Courses aux stages en 13 questions et réponses

### 1. Qu'est-ce que la course aux stages?

Plus de 500 étudiantes et étudiants en droit provenant de toutes les Facultés de droit civil participent annuellement à la Course aux stages dont l'objectif est de décrocher un stage de formation professionnelle (stage du Barreau du Québec) et, éventuellement, un emploi.

Ce processus est régi par une entente de recrutement (« l'Entente »), négociée entre les plus grands cabinets d'avocats du Québec.

La Course aux stages a lieu du début de février à la fin de mars et s'adresse aux étudiant.es ayant complété au moins trente-six (36) crédits reconnus dans le cadre de leur programme en droit (les étudiants ayant complété au quarante-huit [48] crédits ou plus reconnus dans le cadre de leur programme en droit, ne font l'objet d'aucune restriction d'embauche, mais sont quand même soumis à certaines règles). Il y a plusieurs étapes à franchir et beaucoup de temps à investir.

### 2. Qu'est-ce que l'Entente de recrutement et que contient-elle?

Mise à jour annuellement, l'Entente balise le recrutement des futur.es stagiaires en fixant des dates pour les entrevues et pour l'embauche. De plus, l'Entente assure que le recrutement des futur.es stagiaires se fera durant la même période pour tous les étudiant.es en droit du Québec.

#### EN RÉSUMÉ :

<u>Nombre de crédits complétés par l'étudiant</u>	<u>Ce que l'Entente prévoit</u>
0-35	Quant aux étudiant.es de première année, les cabinets d'avocats signataires conviennent que ceux-ci ne peuvent être l'objet de sollicitation, ne peuvent recevoir d'offre d'embauche pour un poste d'étudiant.e et/ou un stage du Barreau et que leur candidature ne peut être envisagée ni être acceptée pour un poste d'étudiant.e et/ou un stage du Barreau.
36-47	<b>Étudiant.es directement visés par l'Entente</b>
48 et plus	<b>Étudiant.es hors Entente, mais soumis à des conditions relatives aux entrevues et aux offres (voir article 5 de l'Entente).</b>

### 3. Qu'est-ce que ce processus de recrutement peut me procurer?

Si votre candidature est retenue, vous pourriez obtenir un emploi durant les deux étés précédant le stage du Barreau. Durant la dernière année au Baccalauréat et durant la formation professionnelle à l'École du Barreau vous aurez également la possibilité de travailler à temps partiel.

Le travail d'été dans les grands cabinets, généralement offert avec le stage, est habituellement bien rémunéré et vous permet de vous familiariser avec l'atmosphère du cabinet où vous effectuerez votre stage. Il s'agit, la plupart du temps, de travail de type clérical et de recherche juridique. D'autre part, moyennant certaines conditions, tous les frais de l'École du Barreau sont souvent assumés par les cabinets.

Pendant le stage de formation professionnelle exigé par l'École du Barreau, les étudiant.es sont mis en contexte de travail, sous la supervision d'un avocat mentor. D'ailleurs, la plupart des cabinets permettent aux stagiaires d'effectuer des rotations leur permettant de se familiariser avec différents secteurs de droit.

#### **4. Pourquoi une course aussi longtemps d'avance?**

Les employeurs juridiques qui participent à la course et qui sont signataires de l'Entente proviennent principalement des grands cabinets qui planifient longtemps à l'avance le nombre de stagiaires requis dans un, deux ou trois ans. C'est la principale raison pour laquelle les petits et moyens cabinets n'y participent pas. Cela ne veut pas dire qu'ils n'offrent pas de stage. Au contraire!

#### **5. Si j'ai participé à la Course l'an dernier et que je n'ai pas été retenu.e, puis-je tenter ma chance cette année?**

Oui, des étudiants et étudiantes ayant plus de 48 crédits ont obtenu un stage à leur seconde tentative. Persévérez. Si cela ne fonctionne pas une année, cela ne veut pas dire que cela ne fonctionnera pas l'année suivante!

#### **6. Que doit contenir mon dossier de candidature?**

En règle générale : le CV, la lettre de présentation, une photocopie de vos relevés de notes (université et cégep) et parfois une lettre de recommandation. Si vous êtes convoqué.e à une entrevue ayez en main l'original de vos relevés de notes. Mais ces exigences peuvent varier d'un cabinet à un autre. Vérifiez sur leur site web ou sur le site [www.nalpcanada.com](http://www.nalpcanada.com).

#### **7. Comment et quand soumettre ma candidature à un cabinet ou organisme régi par l'entente?**

Toutes les demandes doivent être transmises via le portail web « ViRecruit » : <http://www.vilawportal.com/>. Bien que le portail soit assez facile d'utilisation, un guide est mis à votre disposition sur le site web du CDP.

#### **8. Quelles sont les dates limites pour les candidatures?**

Vous trouverez toutes les dates importantes dans l'entente de recrutement disponible sur le site web du CDP.

## **9. Est-ce que je peux soumettre ma candidature à des cabinets signataires de l'Entente, mais qui ne participent pas à la Journée carrières de l'UQAM?**

Bien sûr que oui. Vous ne devez pas vous empêcher de soumettre votre dossier de candidature auprès de cabinets qui ne seraient pas présents à notre Journée carrières.

## **10. Dois-je avoir des résultats mirobolants pour avoir une offre de stage?**

Non. Certain.es étudiant.es n'ont pas obtenu de stage malgré d'excellents résultats alors que d'autres, dans la moyenne, décrochent un stage. Beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte, notamment : le savoir être à l'entrevue, l'implication sociale ou scolaire, les affinités ou non avec l'intervieweur. Mais il est vrai que de bons résultats académiques vous permettent possiblement d'obtenir une première entrevue.

## **11. Quelles sont mes chances d'obtenir un stage au terme de ce processus?**

La réalité c'est qu'il y a un nombre restreint de postes. Vous êtes en compétition avec les étudiants et étudiantes de toutes les universités en droit du Québec. Cette démarche ne garantit aucun résultat. Donc peu d'étudiant.es obtiendront un stage dans un grand cabinet au terme de la course. Il s'agit d'environ 15 % des participantes et des participants qui reçoivent une offre de stage *via* la Course aux stages.

## **12. Si je n'obtiens pas de poste dans un grand cabinet, est-ce que je vais me trouver un stage ailleurs?**

Oui. La Course aux stages n'est qu'UN des nombreux moyens d'obtenir un stage. Si au terme de votre démarche aucune offre ne vous est faite, dites-vous que ce processus vous aura servi, entre autres, à en apprendre beaucoup sur vous-même, sur vos forces et vos faiblesses ce qui pourra vous servir soit pour l'année suivante ou dans vos prochaines recherches de stages ou d'emploi. Vous pourrez avoir une carrière pleinement satisfaisante en dehors des grands cabinets.

## **13. Et si j'ai d'autres questions?**

N'hésitez pas à communiquer avec le Centre de développement professionnel ([droit.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:droit.cdp.fspd@uqam.ca)). De plus, la directrice, Me Émilie Giroux-Gareau, est disponible sur rendez-vous pour répondre à vos questions et vous conseiller.